

Conseil Municipal du 20 Octobre 2005

L'an deux mil cinq, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 10 octobre 2005

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Armand DUMONT (procuration à Pierre BOISSELIER)

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 15 septembre 2005.

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2005 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision Modificative n°2 – Budget Général

Le Maire propose la DM suivante:

Investissement	Dépenses	Recettes
D2158-127 : Véhicules, outillage, équipement	4.500,00€	
D2315-144 : Autres bâtiments communaux	-61.000,00€	
D2315-145 : Église et cimetière	10.000,00€	
D2315-156 : Aménagement Carrefour Margains	19.000,00€	
D2315-157 : Sentiers piétonniers	55.000,00€	
D2315-159 : Réseau d'eau pluviale	36.000,00€	
R10222: FCTVA		42.000,00€
R1321-130: ER		5.000,00€
R1323-130: ER		16.500,00€
Total	63.500,00€	63.500,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Général 2005 ci-dessus présentée.

Par ailleurs, l'Assemblée évoque le souhait de voir inscrire au BP 2006 l'achat de jeux d'enfant pour le carrefour des Margains (en remplacement des jeux obsolètes supprimés lors des travaux d'aménagement) et au Pré Lacour (en remplacement des jeux endommagés)

➤ **Annulation de dette.**

Monsieur le Maire expose qu'une facturation de 32.96€ avait été établie en 2002, à l'encontre de M. FAUCHARD Dominique, suite à un accident de son fait sur un panneau de rue qui s'était trouvé endommagé.

Compte tenu du faible montant, demander au trésor d'engager des procédures de recouvrement semble inadapté du fait du coût de gestion que cela engendrera. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'annuler cette dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité d'annuler le titre n°446 de l'exercice 2002 à l'encontre de M. FAUCHARD Dominique pour un montant de 32.96€.

➤ **Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches (CCPPR), concernant sa consommation d'eau de 2004-2005, soit 297m³. Ses services ont constaté que la chasse d'eau des sanitaires présentait un dysfonctionnement qui générerait une fuite si les utilisateurs n'y prêtaient pas attention. La présence ponctuelle de personnes dans le local a donc engendré des fuites sur des durées importantes d'où le volume d'eau en conséquence. Le mécanisme a depuis été réparé. La CCPPR demande à être dégrevée de la surconsommation.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée à la CCPPR en 2003-2004 de 33m³ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever la CCPPR jusqu'à une consommation de 59 m³ (33 + (297-33)x10%).

➤ **Convention de transport scolaire du midi**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 février 2003 par laquelle il avait été autorisé à signer une convention avec le Conseil Général concernant l'organisation du transport scolaire du midi par la commune et la participation du Conseil Général à celui-ci.

Dans le cadre de la territorialisation de la politique départementale, le Conseil Général nous propose une nouvelle convention annulant et remplaçant la précédente. Les différences avec la première étant minimales, il propose d'accepter celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation d'organisation du transport scolaire du midi avec le Conseil Général.

Par ailleurs, Monsieur le Maire et Madame CHRISTOPHEL, Présidente du SISCO, prendront très prochainement rendez-vous avec le Directeur des transports EYRAUD afin qu'ils revoient leur tarif pour ce service, bien plus cher que la moyenne départementale, et présenter quelques réclamations concernant le non respect des horaires qui engendre des perturbations dans le déroulement des services scolaires.

➤ **Tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2006**

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, propose une augmentation entre 1 et 2% des tarifs du funiculaire pour la saison 2006.

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2005	Tarifs 2006
Aller Retour Adulte	10,70€	10,90€
Aller Retour Enfant	6,30€	6,40€
Aller Simple Adulte	6,90€	7,00€
Aller Simple Enfant	4,60€	4,70€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2005	Tarifs 2006
Aller Retour Adulte	7,70€	7,90€
Aller Retour Enfant	4,30€	4,40€
Aller Simple Adulte	5,40€	5,50€
Aller Simple Enfant	3,60€	3,70€

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2005	Tarifs 2006
Carnet de 10 trajets	35,00€	36,00€

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2005	Tarifs 2006
Accès + descente Adulte	6,90€	7,00€
Accès + descente Enfant	4,60€	4,70€
Descente Adulte	4,30€	4,40€
Descente Enfant	3,10€	3,20€

Certains élus déplorent que la question des tarifs préférentiels habitants qui avaient été évoqués lors du dernier vote des tarifs funiculaire l'an dernier n'ait pas donné lieu à réflexion.

M. MONNOT rappelle que l'idée d'un chéquier destiné aux habitants de Saint Hilaire avait été évoquée dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs économiques locaux (funiculaire, Forêt de l'aventure, Acro Bungy etc....) afin de permettre aux Saint Hilairois d'utiliser ces services à moindre coût ; la différence étant prise en charge par la commune. D'autres solutions sont évoquées, par exemple un carton annuel pour un aller-retour, comme pour les entrées Coupe Icare.

Mme MENZEL et M. ROLLAND insistent sur le fait que ces solutions devraient permettre aux habitants d'utiliser plus régulièrement le funiculaire notamment, dont le tarif est, de leur point de vue, trop coûteux pour une famille avec 1 ou 2 enfants.

Monsieur CHOQUET ajoute que cette démarche de réflexion doit se faire dans le cadre d'une volonté politique de promouvoir le patrimoine communal auprès des habitants. Si cette volonté est clairement définie et validée par l'équipe municipale, il faudra alors se donner les moyens d'y réfléchir sérieusement.

Monsieur le Président expose que les tarifs 2007 seront votés en juin 2006, compte tenu des parutions dans divers supports qui demandent toujours plus tôt les tarifs. De ce fait l'équipe à jusqu'en avril pour travailler et faire des propositions.

M. MONNOT et Mme CHRISTOPHEL exposent que dès samedi une première réflexion sera lancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voix contre (Véronique MENZEL), 1 abstention (Jacques PLUMEJEAUD), et 8 voix pour de valider les tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2006 présentés ci-dessus.

Par ailleurs, le Président expose qu'un bilan de la saison 2005 sera bientôt présenté à l'assemblée. Il annonce que la tendance est à la baisse de l'ordre de 2%. Toutefois, il rappelle que compte tenu des évolutions tarifaires décidées en début de mandat et de l'augmentation globale de la fréquentation, on constate une augmentation globale du chiffre d'affaire sur les 3 dernières années de l'ordre de 30 à 40%.

➤ **Remboursement de frais kilométriques**

Monsieur le Maire expose que Grégory GUIGNARD a participé à un stage de formation CACES - conduite d'engin de chantier, de 5 jours.

Ce stage s'étant déroulé sur Voreppe (soit 41km aller) et le CNFPT n'ayant pas pris en charge les frais de déplacement de l'agent, il propose que la commune lui rembourse ses frais sur présentation de la carte grise du véhicule (6CV) utilisé et conformément au tarif en vigueur selon l'arrêté du 1^{er} juillet 2005 (0.28€/km).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais kilométriques de l'agent pour 410km à 0.28€ du km.

III) Travaux

➤ Sécurité aux abords des écoles

Monsieur le Maire interpelle l'assemblée sur le projet de sécurisation aux abords des écoles présenté lors de la dernière séance.

Il rappelle que ce projet ne traite que les abords immédiats de l'école élémentaire et qu'en aucun cas il ne garanti une sécurisation globale du secteur. Il rappelle que dans le même temps une commission travaillait sur une étude globale de sécurisation de l'ensemble de la commune (y compris sur les jonctions avec les 2 villages voisins), répertoriant les divers points noirs et les solutions pour sécuriser ceux-ci de manière globale et cohérente.

Il expose que Monsieur DUMONT a pris, comme prévu, contact avec le Conseil Général afin qu'il lui fournisse des références de cabinets capables de réaliser ce genre d'étude. Les premiers contacts indiquent que la solution des ralentisseurs est très coûteuse et non d'actualité. En effet, les services départementaux leurs préfèrent des chicanes ou des rétrécissements de voies, plus efficaces et moins coûteux.

Il propose de demander à la DDE d'être le Maître d'œuvre de ce projet global, en sollicitant auprès du subdivisionnaire du Touvet la désignation de M. Philippe DILIGENT, agent DDE, pour effectuer l'étude sur l'ensemble de la commune. Ce choix est motivé par le fait que cette personne a suivi le projet de sécurisation du carrefour des Margains et la réalisation d'une étude similaire sur Saint Pancrasse.

Dans ce contexte, il est demandé à l'assemblée de s'exprimer.

Les réactions sont diverses.

Madame MENZEL expose que les parents souhaitent ce projet depuis longtemps et qu'attendre la réalisation de l'étude signifie de le repousser à une date bien trop éloignée pour garantir la sécurité des enfants.

Le Maire expose que la pose de barrières le long du trottoir depuis la rentrée a fortement amélioré la sécurité des piétons. Cette solution temporaire est donc satisfaisante de ce point de vue même s'il est vrai qu'elle n'est pas esthétique. Il pourrait d'ailleurs être envisagé de conserver cette solution, voire de l'améliorer, pendant un an afin de se laisser le temps de réaliser l'étude globale.

Monsieur CHOQUET quant à lui pense qu'il faut effectivement ajourner ce projet car il n'est pas global et il ne prend pas tous les paramètres de sécurité en compte. De ce fait ce genre de solution partielle ne fait que déplacer les problèmes de quelques mètres. Il précise que ce projet a été fait sous la pression notamment des parents d'élèves, et que la réflexion est incomplète. Par exemple : le parking des instituteurs n'a pas été intégré à la réflexion, ni le carrefour de la poste. Comment faire traverser les enfants en sécurité ? Comment limiter la vitesse des véhicules sur cet axe ? etc...

Il rappelle que ce genre de projet nécessite une réflexion globale si on veut prendre en compte tous les paramètres. Ensuite une réalisation des travaux par tranche est envisageable en fonction des priorités définies. C'est seulement par cette méthodologie qu'on peut garantir que les travaux réalisés ne seront pas, au bout de 2 ans, partiellement ou complètement détruits lors de l'aménagement global.

Le Conseil Municipal décide dans un premier temps de demander à la DDE si le renforcement de la solution actuelle par la pose de barrières fixées au sol est envisageable compte tenu des contraintes de déneigement. Si cette solution est possible, elle permettrait d'attendre l'année nécessaire à la réalisation d'une étude globale du secteur (rond point école maternelle – Garage Galaup) et la détermination de la première tranche de travaux. Cette solution implique de se fixer des objectifs en terme de délai notamment. Toutefois, pour les respecter, Monsieur CHOQUET précise que l'implication des parents, techniciens et élus est indispensable.

Une rencontre regroupant les élus du SISCO et du Conseil Municipal, les parents d'élèves, les Directeurs d'écoles sera organisée afin de déterminer les améliorations nécessaires au dispositif provisoire actuel afin de l'optimiser en attendant le projet définitif.

L'idée de mettre en place des bénévoles pour aider à sécuriser la traversée des enfants doit être étudiée puisque le Maire expose que les finances communales ne permettent pas d'assumer un poste de Garde Champêtre.

➤ **Aménagement du camping**

Monsieur le Maire expose que le projet a été freiné à sa demande car les divers dossiers déjà en cours ont engendré une charge de travail très importante pour les services communaux administratifs et techniques et, même s'ils ont répondu présents à cette sollicitation, il n'était pas raisonnable de lancer une nouvelle opération de cette envergure.

D'autre part, les possibilités de subventionnement annoncées restent à affiner.

L'opération est repoussée à 2006.

➤ **Entretien réservoirs et protection des captages**

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des réservoirs et notamment celui du Sanglier, ainsi que la protection des périmètres de captage sont nécessaires. Les devis correspondant étant en cours d'élaboration, ces travaux seront inscrits au budget 2006 de l'Eau et de l'Assainissement.

➤ **Abri poubelles**

Madame CHRISTOPHEL expose que le SISCO rencontre des difficultés pour la collecte des ordures ménagères de l'école maternelle. En effet, les équipes du SICIOMG ont pour consigne de ne plus faire de marche arrière pour des raisons de sécurité. Par conséquent, le lieu de stockage actuel des conteneurs n'est plus utilisable. La construction d'un abri à la sortie du parking de l'école maternelle, le long du chemin des Gandins, est préconisée.

Monsieur le Maire complète en exposant que cette réalisation permettrait de regrouper les poubelles des habitants situés sur la première partie du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour faire établir les devis et réaliser la construction d'un abri poubelle à l'entrée du chemin des Gandins sur le budget 2006.

IV) Administration Générale

➤ **Convention Sabre – traitement des boues**

Monsieur le Maire expose qu'après étude de la solution proposée par la SABRE, celle-ci reste bien plus coûteuse que la solution de traitement des boues actuellement utilisée. La commune ne donnera donc pas une suite favorable à celle-ci.

➤ **Gestion des Gîtes**

Pierre BOISSELIER et Véronique MENZEL rencontreront prochainement M. et Mme VIMARD qui sont délégués pour gérer les gîtes communaux.

Monsieur le Maire désire en effet faire le point sur cette gestion. En effet, un certain nombre de points ne lui donne pas entière satisfaction (par exemple les inventaires d'entrée et de sortie ne sont, semble-t-il, jamais fait avec les locataires).

Monsieur le Maire reste réservé quant à l'avenir de cette solution de gestion des gîtes. En effet, elle n'est pas satisfaisante mais par ailleurs, la solution de rechange reste difficile à trouver. Dans le cadre de l'aménagement du camping, un poste à ½ temps camping, ½ temps gîte aurait pu être évoqué, mais la réflexion sur le camping n'est pas à ce jour suffisamment avancée. Toutefois, l'assemblée est invitée à faire passer les noms des personnes qui pourraient être intéressées par un tel poste.

V) Questions diverses

➤ **Inauguration Chaufferie OPAC**

Samedi 10 décembre 2005 à 10h30 à la Chaufferie. Suivie d'un apéritif en Mairie.

➤ **Gros objets**

Il est rappelé que la dernière collecte des gros objets a eu lieu en début octobre et qu'il n'y aura pas de collecte pendant l'hiver. La prochaine collecte de gros objets devrait avoir lieu, sous réserve de confirmation par le SISCIOGM, au mois de mars.

Un article sera inséré dans la Gazette de novembre.

➤ **Réunion publique**

Dans la Gazette de novembre paraîtra un bilan à mi-mandat de l'équipe municipale. Une réunion publique sera organisée le Jeudi 1^{er} Décembre à 20h30 (lieu à confirmer) afin de rencontrer la population, de répondre à leurs questions et d'entendre leurs souhaits et suggestions.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 24 Novembre 2005 à 20h30.***

La séance est levée à 22h15.